

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 Janvier 2008
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**EX.CL/373(XII)
Original : Anglais**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES DIVERS PARTENARIATS
STRATÉGIQUES DE L'UNION AFRICAINE AVEC LE JAPON (TICAD IV),
LA CHINE, L'AMÉRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA TURQUIE**

RAPPORT SUR LE PARTENARIAT STRATEGIQUE DE L'UNION AFRICAINE AVEC LES PUISSANCES EMERGEANTES

1. Le Conseil se rappellera sa décision EX.CL/304 sur le Partenariat stratégique de l'Afrique avec les puissances émergentes du Sud « demandant à la Commission de déployer les efforts nécessaires en vue de développer un nouveau type de partenariat horizontal afin de au maximiser les intérêts mutuels » et « de prévoir dans le budget les fonds nécessaires pour l'évaluation et le suivi du partenariat stratégique de l'Afrique avec les puissances émergentes du Sud ». La Commission a fidèlement mis en oeuvre cette directive en établissant des relations avec les puissances émergentes des différentes régions du monde, notamment les pays d'Amérique du Sud, dans le cadre du suivi du Sommet Afrique/Amérique du Sud (ASA), l'Inde et la Turquie.

I. Suivi du Sommet Afrique-Amérique du Sud

2. Dans ce contexte la priorité a été accordée à l'établissement de relations avec les pays d'Amérique du Sud conformément à la Déclaration, à la Résolution et au Plan d'Action du sommet Afrique - Amérique du Sud (ASA), adoptés à Abuja (Nigeria) le 30 novembre 2006. Le Sommet a établi un Mécanisme de suivi composé des co-présidents en exercice et du co-président entrant (Brésil, Nigeria et Venezuela, respectivement) assistés de la Commission de l'UA et du Secrétariat de l'Union des pays d'Amérique du Sud (UNASUR) pour assurer la mise en oeuvre du programme de coopération contenu dans le Plan d'Action adopté par les dirigeants des deux continents. Ce mécanisme a été spécialement chargé de « proposer de nouvelles initiatives et de prendre les mesures requises concernant les programmes et les projets convenus auparavant, d'examiner les progrès réalisés dans leur mise en oeuvre et dans la diffusion des informations sur les arrangements de coopération ». Puisqu' il a été décidé dans cette Déclaration, que le Sommet se tiendrait tous les deux ans, avec la République bolivarienne du Venezuela comme pays hôte du prochain Sommet en 2008, il est évident que le programme et les activités du mécanisme de suivi doivent s'insérer dans le cadre de la préparation de ce deuxième sommet.

La réunion de Caracas

3. La Commission a eu pour responsabilité première à cet égard, d'appuyer la mise en oeuvre opérationnelle du mécanisme de suivi en assurant la liaison avec d'autres membres en vue du démarrage du processus. La première réunion des coordonnateurs du mécanisme de suivi s'est tenue à Caracas (Venezuela), du 16 au 18 juillet 2007. Etaient présents à la réunion, les représentants du Brésil, du Nigeria, du Venezuela, de la Commission de l'UA et l'UNASUR représentée par la Bolivie en sa qualité de Secrétariat de l'Organisation. Le Président de la Commission de l'UA et le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela, ont pris la parole aussi bien à la séance d'ouverture qu'à la séance de clôture de la réunion. La réunion a examiné les aspects généraux de la Déclaration et du Plan d'Action ainsi que les mesures à prendre en vue de leur mise en oeuvre. A cet égard, la République de Bolivie a fait des propositions concernant le calendrier des réunions préparatoires du 2^{ème} Sommet de l'ASA ainsi que des programmes et des projets à mettre en oeuvre, à savoir entre autres, la création d'une banque du Sud, d'une

Université du Sud, d'un Fonds d'intégration de l'éducation et du Réseau, de stations de radio télévision entre autres du Sud.

4. Après avoir examiné ces diverses propositions, la réunion des coordonnateurs est convenue d'un calendrier pour les réunions d'experts gouvernementaux et des Ministres dans sept domaines clés à savoir : l'énergie, les questions sociales, la culture et le tourisme, les questions multilatérales, l'économie, en particulier l'investissement et les finances, l'infrastructure et le transport et l'agriculture et l'environnement. Elle a décidé que des consultations devaient se tenir au niveau des deux continents pour réfléchir sur ces propositions afin de recueillir davantage de contributions et de mobiliser les populations des deux continents en faveur de ces propositions. Elle a également convenu que les résultats de ces consultations soient consolidés en un programme de travail lors d'une réunion ultérieure du mécanisme de coordination, qui aura lieu au Nigeria conformément au système d'organisation des réunions par alternance entre les deux régions, entériné par le Sommet d'Abuja.

5. La réunion a convenu en outre que la première réunion des experts gouvernementaux devait se tenir à Addis Abeba (Ethiopie) et que des mesures devaient être prises pour accélérer les consultations en vue de faciliter la tenue au Maroc de la réunion des Ministres du Commerce envisagée. Elle a proposé en outre que la première réunion des hauts fonctionnaires/Experts de l'ASA se tienne à Brasilia (Brésil) au cours du dernier trimestre 2007. La réunion a souligné la nécessité de faciliter, de rationaliser et de renforcer le mécanisme de coordination du Sommet de l'ASA. Elle est par ailleurs convenue de la nécessité d'élaborer les documents de travail des réunions d'Experts et a mandaté le Venezuela, le Brésil et l'UNASUR d'établir ces documents pour l'Amérique du Sud et le Nigeria et la Commission de l'Union africaine de les établir pour l'Afrique. Des propositions concernant les réunions d'experts seraient également soumises aux divers Etats membres pour recueillir des offres d'accueil et pour assigner des responsabilités à des pays et régions donnés.

Suivi de la réunion de Caracas

6. De retour de Caracas, la Commission a pris plusieurs mesures pour faciliter la mise en œuvre des conclusions de cette réunion. Elle a diffusé les résultats de la réunion au sein de la Commission et a cherché à recueillir des commentaires, et des réactions. Elle a également communiqué les résultats aux Etats membres en attirant leur attention sur le regroupement des divers thèmes couverts par la Déclaration et le Plan d'Action d'Abuja, ainsi que sur les propositions pour les réunions sectorielles et la proposition du Venezuela et du Brésil concernant des projets spécifiques et concrets. Les Etats membres ont été invités à indiquer leur désir d'abriter les réunions d'experts en indiquant éventuellement les dates et lieux. Ils ont également été invités à faire des propositions concrètes et à réfléchir aux propositions émanant de la réunion de Caracas pour faciliter leur finalisation. La Commission a également accéléré les contacts et engagé des consultations avec le Maroc afin qu'il fasse des propositions concrètes concernant la date de la réunion des Ministres du commerce prévue au Maroc. En outre elle a présenté officiellement pour examen et information, au sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, à Addis-Abeba, le rapport sur les résultats de la réunion, en vue de promouvoir une

participation plus accrue de tous les organes de l'Union africaine, aux arrangements de partenariat stratégique.

2^{ème} Réunion du groupe de coordination

7. La deuxième réunion du mécanisme de coordination de l'Afrique-Amérique du Sud a eu lieu au Transcorps Hilton Hôtel d'Abuja (Nigeria) les 29 et 30 novembre 2007. Elle avait pour objectif d'examiner les progrès réalisés depuis la réunion de Caracas, en particulier les activités de suivi entreprises dans chaque continent et d'explorer les voies et moyens de faire avancer le processus.

8. La réunion a examiné les calendriers pour les réunions d'experts proposées au cours de la réunion de Caracas à la lumière de l'évolution de la situation. Elle a décidé de revoir le calendrier des activités proposées à Caracas, de définir les objectifs et les mesures prioritaires et de proposer des moyens pour rationaliser et renforcer la performance du mécanisme de coordination. Elle a également examiné les propositions du Venezuela, du Brésil, du Nigeria et de l'UA, faites à l'issue des consultations qui ont eu lieu dans l'intervalle et discuté des dispositions nécessaires à prendre en vue de la réunion des Ministres du Commerce au Maroc.

Résultats

9. A l'issue des travaux, la réunion est parvenue à un certain nombre de conclusions importantes et significatives. Elle a entériné la proposition du Venezuela de fixer les dates du Sommet comme suit :

- (a) 25-26 novembre 2008-réunion des hauts fonctionnaires/Experts
- (b) 27-28 novembre 2008-réunion des Ministres
- (c) 29-30 novembre 2008-Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

10. Par ailleurs, la réunion a révisé le calendrier des activités convenues à Caracas de manière à définir les priorités et à permettre la réalisation effective des objectifs dans un délai raisonnable. En conséquence, elle a fixé un nouveau calendrier pour les réunions d'experts et a accepté la proposition du Venezuela de tenir des séminaires de facilitation sur les quatre domaines thématiques suivants : énergie, finances, éducation et communication, pour recueillir des contributions techniques pour les réunions d'experts. La Commission de l'UA a été chargée de poursuivre les consultations avec le Maroc afin que la réunion des Ministres du Commerce puisse se tenir à Rabat avant la fin du 1^{er} trimestre 2008.

11. La réunion est convenue également de rationaliser et de renforcer le mécanisme de coordination pour assurer la bonne préparation du Sommet. Ainsi, elle a été recommandée la mise en place d'un « secrétariat intérimaire » (Secrétariat par alternance), qui sera abrité par le pays qui accueillera le prochain sommet pendant la durée de sa Présidence. Ce secrétariat travaillera de concert avec le mécanisme de coordination établi aux termes de la Déclaration d'Abuja. Par ailleurs, la réunion d'Abuja a noté que les propositions du Venezuela sur l'université du sud, la Banque du Sud et le réseau de Radios/Télévisions du Sud (Telesur) bénéficient d'un large appui et a recommandé que des études de faisabilité soient menées par un groupe technique restreint devant être désigné le plus tôt possible, par le mécanisme de coordination.

12. Le mécanisme de coordination a recommandé en outre, la mise en œuvre d'un programme d'activités symboliques pour renforcer la dynamique de coopération, y compris les échanges dans les domaines du sport et dans les activités culturelles et sociales. Ce programme devrait commencer par l'organisation d'un tournoi de football intercontinental doté d'une coupe avant le prochain sommet de 2008. Le mécanisme a également décidé de promouvoir toute une série d'événements culturels et de renforcer les liens institutionnels ainsi que les relations culturelles et sociales à travers le jumelage de villes, des programmes conjoints de bourses d'études et de recherche ainsi que des échanges d'étudiants/enseignants entre les institutions d'enseignement dans les deux continents.

13. Les autres recommandations spécifiques formulées par la réunion d'Abuja sont les suivantes :

- (i) La première réunion devrait se tenir à Addis Abeba aux environs de mars 2008 pour examiner les questions sociales. La Commission de l'UA est chargée d'organiser des consultations sur cette question et les dates éventuelles et d'en informer toutes les parties concernées ;
- (ii) La réunion ministérielle proposée de l'ASA sur l'Energie pourrait se tenir en marge des réunions des Ministres de l'énergie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, à Mexico en mars 2008. Elle pourrait être précédée d'une réunion d'experts entre la Commission africaine de l'énergie (AFREC) et l'Union des pays d'Amérique du Sud (UNASUR), tel que convenu à la réunion de coordination de Caracas ;
- (iii) Le Brésil devrait organiser une réunion des hauts fonctionnaires/experts en mi-2008 pour examiner les rapports des réunions d'Experts et se concentrer sur la préparation du Sommet de 2008. La 3^{ème} réunion de coordination devrait se tenir la veille de cette réunion.

Conclusion

14. En conclusion et après un démarrage tardif, la mise en œuvre des résultats du Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) a sérieusement commencé et semble être en bonne voie. Des propositions ont été faites concernant la rationalisation des mécanismes et l'exécution de projets et de programmes spécifiques. Plus important, encore le programme de coopération se situe dans le cadre de la préparation du 2^{ème} sommet qui se tiendra au Venezuela, et les dates précises ont été fixées. Des tâches spécifiques ont également été assignées aux acteurs dans les deux continents. Cela montre que le cadre de partenariat stratégique entre les deux continents a acquis un nouvel élan et semble répondre aux attentes et aux aspirations du Sommet d'Abuja. Cependant, il reste encore beaucoup à faire et il serait nécessaire de maintenir la dynamique et respecter le calendrier fixé pour les activités convenues. Il serait également nécessaire d'entreprendre des actions à effet rapide dans des domaines appropriés afin que les populations des deux continents puissent tirer parti de l'association coopération. Il est important aussi que le conseil prenne note des dates proposées pour le Sommet prévu au Venezuela et décide des mesures appropriées à prendre pour que l'Union africaine soit bien préparée pour ce Sommet.

15. Le Conseil pourrait prendre note des diverses propositions et approuver leur mise en œuvre. Les Etats membres devraient donc prendre d'urgence des mesures pour la préparation des diverses réunions d'experts dont l'une pourrait se tenir au Burkina Faso qui a offert d'en abriter une. Le Conseil devrait également approuver les dates proposées pour le prochain Sommet au Venezuela.

II. Forum Afrique-Chine et Préparation du Sommet Afrique-Inde

16. Le deuxième axe du partenariat stratégique dynamique de l'UA avec d'autres régions du monde est le continent asiatique. Le processus a été engagé avec le Sommet du Forum sur la coopération Afrique-Chine, tenu à Beijing (Chine), les 4 et 5 novembre 2006. Le Sommet a élaboré un cadre de coopération politique et économique concret entre la Chine et l'Afrique, y compris la coopération dans le domaine du développement social, notamment l'aide au développement, la remise de la dette et la mise en valeur des ressources humaines. Le programme pour un partenariat Afrique-Inde est un prolongement logique de cet axe.

De la première phase

17. Ce processus a commencé avec la visite du Président de la Commission de l'UA en Inde en décembre 2006. Au cours de sa visite, le Président de la Commission a eu des entretiens avec le Premier Ministre de l'Inde et ils sont convenus du fait que le Sommet sur le partenariat Afrique-Inde devait se tenir à New Delhi (Inde) à une date à déterminer dans un proche avenir. Les deux dirigeants ont également décidé de mettre en place un groupe de travail conjoint pour la préparation du Forum. Dans ce contexte, la Commission a pris des dispositions pour élaborer les termes de référence du groupe de travail et le cadre du Forum.

18. La première réunion préparatoire du groupe de travail s'est tenue à New Delhi (Inde) du 13 au 16 mars 2007. La Commission de l'UA a présenté ses termes de référence et la partie indienne en a accepté les éléments essentiels et le contenu. La Commission a proposé une structure à trois niveaux pour le Sommet, à savoir le Sommet, une réunion ministérielle et une réunion des hauts fonctionnaires. Les deux parties sont convenues de poursuivre les consultations sur les dates précises du Sommet et de mobiliser les dirigeants désignés pour y participer dès que la date aura été fixée.

19. La partie indienne a accepté la proposition de la partie africaine selon laquelle le format du Sommet devrait être conforme à la Décision de la Conférence de Banjul (Assemblée /AU/3 (VII) et ne devrait comprendre que le Président en exercice de l'UA, le Président de la Commission, les Présidents des huit (8) communautés économiques régionales (CER), le Président du HSI-GC-NEPAD ainsi que les présidents des cinq (5) pays initialement du NEPAD. Les deux parties sont en outre convenues que le Sommet adopterait, à l'issue de ses travaux, deux documents, à savoir une déclaration et un Plan d'action et que le Forum se tiendrait par alternance en Inde et en Afrique, à des intervalles à déterminer ultérieurement par les dirigeants politiques. La Commission de l'UA a également indiqué qu'elle aura à travailler en étroite collaboration avec le sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale comme le veut la tradition à l'UA. Des dispositions ont été prises pour la tenue d'une deuxième réunion préparatoire..

20. En outre, les deux parties sont convenues que le partenariat UA-Inde doit être conçu de manière à apporter une valeur ajoutée au réseau des partenariats déjà existants. Ainsi, il ne porterait que sur des domaines ayant un avantage comparatif. Quatre groupes de travail sectoriels ont été identifiés à cet effet comme suit :

- (a) Agriculture
- (b) Infrastructure, Energie, Commerce, Industrie, PME, et finances
- (c) L'Education et TIC
- (d) Gouvernance, Relations Civiles/Militaires et maintien de la paix.

Les deux parties sont convenues également que d'autres domaines pourraient être pris en compte dans la déclaration et que les domaines susmentionnés sont ceux qui devraient être les domaines prioritaires.

21. A la suite de cette réunion, la délégation de la Commission a tenu une réunion avec les Ambassadeurs et les Chefs de Missions africaines à New Delhi pour les informer du Cadre de coopération proposé et solliciter leurs contributions et leur participation au processus. Ceux-ci ont exprimé leur désir de travailler en collaboration avec la Commission et de participer à la prochaine réunion de suivi qui aura lieu à Addis Abeba.

De la 2^{ème} réunion préparatoire

22. Dans le cadre du processus de préparation de la réunion de suivi, la Commission de l' UA a élaboré un projet de Déclaration et de Plan d'Action Cette question a été le principal point ayant fait l'objet de discussion avec la délégation indienne, les 23 et 24 mai 2007 à Addis Abeba. Avant la réunion, la Commission a tenu une réunion avec le sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale pour examiner le projet de Déclaration, solliciter ses contributions et amendements et parvenir à un consensus sur ce qu'il faudrait présenter à la délégation indienne. Ainsi, les projets de documents qui ont fait l'objet de discussion avec l'Inde contenaient les contributions et les vues des Etats membres.

23. En outre, la délégation indienne a rencontré une délégation conjointe de l'UA composée du sous-comité du COREP et de la Commission. Cette réunion était co-présidée par l'ancien président du sous-comité et le Directeur général pour l'Afrique au ministère des Affaires étrangères de l'Inde, qui conduisait la délégation indienne. La délégation indienne a présenté une version révisée du projet sur la base du document initial établi par la Commission de l'UA. Les deux projets étaient dans une large mesure similaires dans le contenu en ce sens qu'ils étaient tous deux basés sur les conclusions de la première réunion préparatoire de Delhi. A l'issue des débats, les deux parties sont convenues d'un projet de Déclaration harmonisé reflétant les conclusions de leur réunion préparatoire sur le format et les aspects organisationnels du Sommet et élargissent le champ d'application et la portée des domaines de coopération.

24. Outre le cadre du Sommet bilatéral convenu à Banjul, la réunion a proposé que si au niveau ministériel, la participation des Etats membres de l'Union africaine se limite aux Ministres des pays devant participer au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, tous les Etats membres de l'Union pourraient prendre part à la

réunion des hauts fonctionnaires/Experts. En outre, il a été proposé d'inclure le dernier président de l'Union dans ces sommets pour assurer la continuité, mais cette décision devrait être entérinée par le Conseil et la Conférence de l'Union parce qu'elle n'est pas contenue dans la Décision de Banjul.

25. Par la suite, la Commission a briefé le sous-comité sur la coopération multilatérale et lui a communiqué les projets de documents, tels qu'amendés lors de la réunion avec l'Inde. Les Etats membres se sont engagés à transmettre ces documents à leurs gouvernements respectifs en vue de recueillir leurs vues. La Commission attend toujours la réaction des gouvernements.

26. Le 10 Octobre 2007, la Commission a reçu de l'Inde la proposition de tenir le Sommet le 8 avril 2008. Le Président de l'Union a été informé de cette proposition. On espère que les réunions des hauts fonctionnaires/Experts et celle des Ministres se tiendront avant l'arrivée des chefs d'Etat et de gouvernement le 7 avril 2008 à New Delhi, pour le Sommet.

27. La Commission considère le partenariat Afrique-Inde comme un jalon utile et important dans le renforcement des relations avec les puissances émergentes, assurant l'instauration d'un dialogue et d'une coopération intercontinentaux durables et mutuellement bénéfiques, l'accent étant mis sur l'équilibre à établir entre la portée des relations mondiales de l'Union et la valeur ajoutée à ce qui existe déjà. Il reste encore beaucoup à faire puisque le projet de déclaration et de Plan d'Action ne sont pas encore finalisés. C'est la raison pour laquelle, une délégation de l'Inde est attendue à Addis-Abeba, au cours du premier trimestre de l'année pour une dernière séance de travail. En attendant, le Conseil pourrait donner son accord concernant la date du 8 avril 2008 proposée par l'Inde pour la tenue du Sommet.

III Forum Afrique-Turquie

28. Ce processus a débuté avec la visite du Président de la Commission en Turquie en 2005 et avec la visite en janvier 2007, du Premier ministre de Turquie auprès de la Commission de l'Union africaine. Celui-ci, au cours de sa visite a prononcé un important discours devant la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. La dynamique créée lors du Sommet a accéléré le processus de renforcement des relations entre l'Afrique et la Turquie sur la base du cadre des relations dynamiques déjà existantes.

29. En conséquence, une équipe de l'Union africaine a reçu, le 4 juin 2007, une délégation Turque de trois membres, conduite par le Directeur général des Affaires politiques bilatérales au Ministère des Affaires étrangères de Turquie pour discuter du Forum sur la coopération Afrique-Turquie proposée. La partie africaine était composée du Président d'alors du Sous-Comité du COREP sur la coopération multilatérale. Les discussions ont, entre autres porté essentiellement sur l'objectif du Forum/Sommet Afrique-Turquie en tant qu'outil de renforcement du partenariat déjà existant et de consolidation de la coopération bilatérale entre la Turquie et les Etats membres de l'UA.

30. La réunion a également examiné la question relative au format du Sommet proposé. L'équipe de l'UA a indiqué que la participation de la partie africaine sera régie par la Décision de Banjul et a proposé un petit élargissement un élargissement

de cette participation pour le Sommet Afrique-Inde. La réunion a par ailleurs discuté des dates éventuelles de la tenue du Sommet et a convenu que la Commission de l'UA devrait dépêcher une équipe de 8 à 10 fonctionnaires pour une visite de travail à Istanbul en vue de poursuivre les discussions et de faire des propositions concrètes et spécifiques pour la coopération. La réunion a discuté des secteurs ou domaines clés de coopération et a décidé que les documents finaux devraient être une Déclaration et un Plan d'Action. Comme pour le Sommet Afrique/Inde, il a également été convenu que l'accent doit être mis sur des domaines ayant un avantage comparatif et propres à promouvoir et à consolider les relations déjà existantes. D'autres domaines susceptibles d'apporter une valeur ajoutée substantielle pourraient être pris en compte.

31. La réunion préparatoire proposée a été reportée en raison des soulèvements et des tensions politiques en Turquie et du calendrier très chargé des Membres du sous-Comité et de la Commission. Mais, le 17 décembre 2007, une délégation de l'UA s'est rendue en Turquie à l'invitation du gouvernement de Turquie pour discuter des dispositions à prendre pour le sommet. La délégation était composée des membres du bureau du sous-comité sur la coopération multilatérale et de représentants de la Commission.

32. Peu avant, c'est-à-dire le 27 novembre 2007, la Turquie a adressé une lettre à la Commission pour lui indiquer que, compte tenu des difficultés à obtenir les facilités requises, elle avait pris les dispositions nécessaires pour la Salle de conférence et les installations techniques et pour les chambres d'hôtels, du 18 au 27 août 2008 à Istanbul, pour le Sommet. Elle a demandé qu'une durée de (3 jours) soit retenue pendant cette période pour la tenue du Sommet et a lancé un appel pour qu'une décision soit prise rapidement à cet égard, en vue de la confirmation des réservations faites.

33. A la suite des discussions qui ont eu lieu en juin, entre l'UA et la Turquie et au sein du Sous-comité sur la coopération multilatérale lorsqu'il a été briefé par la Commission en 2007, il a été décidé que le partenariat avec la Turquie doit être axé uniquement sur les domaines spécifiques dans lesquels la Turquie dispose d'atouts particuliers et qui ne sont pas couverts par d'autres partenariats. Le partenariat avec la Turquie devrait donc tenir dûment compte des partenariats de l'Afrique avec d'autres régions et nations. La délégation de l'UA qui s'est rendue à Ankara et à Istanbul a transmis à la Turquie ce message, et l'a reflété dans les entretiens qu'il a eus avec les autorités Turques.

34. A la suite des entretiens qui ont eu lieu entre l'UA et la Turquie, des visites organisées par la Turquie pour l'équipe de l'UA qui s'est rendue en Turquie, tel que mentionné ci-dessous et des échanges de vues entre la délégation et les Chefs de Missions africaines à Ankara, il est recommandé que le partenariat avec la Turquie porte sur les domaines suivants :

- (i) Infrastructure et réseau énergétique en Afrique ;
- (ii) Transport, en particulier la mise en valeur des voies fluviales et des ports ;
- (iii) Industrialisation, notamment dans le domaine de textile et du transfert de technologies turques et des petites industries.
- (iv) Education et santé, notamment l'éducation en ligne, l'appui au programme de bourses Nyerere de l'UA et la télémédecine ;

- (v) Paix et sécurité, en particulier les opérations d'appui à la paix, la reconstruction et le développement post-conflits ainsi que la lutte contre le Terrorisme ;
- (vi) Construction, domaine dans lequel la Turquie dispose d'une énorme expertise;
- (vii) Tourisme (de janvier à Novembre 2007, la Turquie a accueilli environ 22 millions de touristes)
- (viii) Coopération dans les fora internationaux, notamment les négociations au sein de l'OMC, le Conseil de sécurité des Nations Unies et les réformes des institutions de Bretton Woods ;
- (ix) Développement agricole ;
- (x) Assistance technique à la Commission de l'Union africaine et aux Institutions de l'Union africaine.

35. L'équipe de l'UA et la Turquie sont également convenues du fait que le format du Sommet doit être semblable à celui des sommets avec les autres partenaires. Mais la délégation de l'UA a noté que la Turquie a demandé que tous les dirigeants africains participent au premier sommet Afrique-Turquie. Le Conseil devra examiner cette requête en gardant à l'esprit la décision de la Conférence de limiter la participation des dirigeants africains aux sommets avec un seul partenaire ; le fait que l'Inde a accepté ce format ainsi que le caractère inclusif du processus préparatoire puisque tous les Etats membres doivent y participer.

36. Enfin, il faut souligner que des activités préparatoires supplémentaires doivent être entreprises et à cet égard, la Turquie a manifesté sa disponibilité à dépêcher une équipe de hauts fonctionnaires / experts à Addis-Abeba, après le Sommet de janvier / février, chargée de discuter de façon approfondie avec l'UA des documents qui devraient être adoptés à l'issue du Sommet. En attendant, il serait nécessaire de prendre une décision concernant les propositions susmentionnées, notamment sur la date précise du Sommet entre le 18 et le 27 août 2008. La Commission considère que l'on a beaucoup à gagner avec un partenariat avec la Turquie.

Conclusion

37. Le cadre de partenariat émergent de l'Afrique avec d'autres régions du monde comporte à la fois des opportunités et des défis. Les défis sont évidents. Les relations doivent être tissées sur la base du principe de complémentarité et de subsidiarité. Et cela a deux grandes implications. Les relations de l'Union avec un nombre croissant de pays du Sud doivent nos relations avec le Nord. Ces relations doivent être des relations de réciprocité, d'avantages mutuels doivent être un outil de développement économique, politique et social. Elles doivent apporter également une valeur ajoutée à ce qui existe déjà dans nos Etats membres, nos régions et sur le Continent.

38. L'approche de la Commission travaillant de concert avec le sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale a été de mettre l'accent aussi bien sur l'intérêt idéologique de la solidarité et des objectifs communs que sur les avantages mutuels comme base d'une interaction durable susceptible d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations d'Afrique et d'ailleurs. En conséquence, le cadre de relations, en particulier des relations bilatérales, doit être

basé sur des avantages comparatifs pour que les économies des pays en développement puissent s'appuyer et se renforcer mutuellement.

39. Enfin, ce réseau grandissant de relations a eu comme conséquence significative de rehausser le profil, la vision et l'image de l'Union africaine, lui conférant ainsi une crédibilité et une stature internationales. C'est ainsi que l'Union africaine a continué à être un centre d'intérêts pour les dirigeants des principales puissances qui effectuent souvent des visites à son siège à Addis-Abeba pour chercher des solutions efficaces aux problèmes qui se posent à l'Afrique et à la communauté internationale. Et l'Union est également devenue un pôle d'influence sur la scène internationale et incontestablement le principal acteur en ce qui concerne les questions et les problèmes africains et les questions mondiales qui affectent le Continent.

EX.CL/373 (XI)-a

RÉUNIONS RÉGIONALES PRÉPARATOIRES DE LA TICAD IV

RÉUNIONS RÉGIONALES PRÉPARATOIRES DE LA TICAD IV

1. La quatrième Conférence de la TICAD IV aura lieu en mai 2008 à Yokohama, au Japon, avant le Sommet du G8, prévu également en juillet 2008, au Japon. Cette Conférence se penchera sur les questions prioritaires relatives au développement en Afrique, notamment l'accélération de la croissance économique, la sécurité humaine, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la consolidation de la paix et la démocratisation et les questions de l'environnement et du changement climatique.
2. Dans le cadre de la préparation de cette Conférence, le Japon et les co-organisateurs ont convoqué, les 2 et 3 octobre 2007 à New York, une réunion du Comité élargi, qui a été suivie de réunions préparatoires les 30 et 31 octobre 2007 à Lusaka (Zambie) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les 21 et 22 novembre 2007 à Tunis (Tunisie) pour les régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale. Ces réunions ont pour objectifs :
 1. d'écouter en particulier les participants régionaux sur des questions cruciales, notamment les difficultés qu'ils rencontrent et leurs préoccupations, ainsi que leurs propres actions qui sont liées aux priorités et aux domaines de coopération avec la TICAD IV (accélération de la croissance économique, sécurité humaine, réalisation des OMD, consolidation de la paix et démocratisation, questions d'environnement et de changement climatique) et qui revêtent une importance particulière pour les pays et/ou régions ;
 2. d'expliquer, du côté des co-organisateurs, l'état des préparatifs de la TICAD IV, à savoir le programme, l'ordre du jour, les questions de logistique et autres questions d'ordre pratique ;
 3. d'expliquer, du côté du Japon, les domaines éventuels de coopération pouvant être annoncés à la Conférence de la TICAD IV au Japon ;
 4. d'écouter les différentes organisations internationales sur les initiatives qu'ils envisagent en faveur de l'Afrique.

Débats

3. Dans son allocution d'ouverture, l'Ambassadeur du Japon en charge de la TICAD, l'Ambassadeur Odano, a exprimé ses sincères remerciements aux gouvernements de Zambie et de Tunisie, pour avoir abrité les réunions préparatoires de la TICAD IV. Il a indiqué que le Japon a entamé le processus de la TICAD en 1991 lorsque l'aide au développement de l'Afrique diminuait suite à la fin de la guerre froide. Il a signalé que le processus de la TICAD a énormément contribué à la mobilisation de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique.
4. L'Ambassadeur Odano a fait observer que la première Conférence de la TICAD avait été organisée en 1993 à Tokyo en vue de promouvoir une politique de dialogue de haut niveau entre les dirigeants africains et les partenaires du développement. Il a souligné que depuis lors, cela a permis la mise en place d'un cadre global susceptible de faciliter la mise en œuvre des

initiatives pour la promotion du développement en Afrique, conformément au principe de l'appropriation et du partenariat de l'Afrique, établi entre l'Afrique et la communauté internationale.

5. Il a par ailleurs indiqué que depuis la première réunion qui s'était tenue en 1993, la TICAD a toujours été considérée comme étant un forum unique de prise de décision, qui discute des aspirations des populations africaines au développement de leur continent. Il a toutefois souligné que la TICAD n'est en aucun cas un forum pour les annonces de contribution, mais plutôt un forum de dialogue sur les politiques, où est examinée la question du développement de l'Afrique. Il s'est félicité de ce que les populations africaines sont au fait des initiatives de développement grâce à l'Union africaine, au NEPAD, à la Banque africaine de développement et aux Communautés économiques régionales.
6. L'Ambassadeur a fait remarquer que les préparatifs pour TICAD IV avaient déjà commencé à Tokyo dès le début de 2007. Il a signalé que le Japon a tenu une série de discussions et de consultations avec le Corps diplomatique africain à Tokyo. Il a lancé un appel aux représentants des pays africains pour qu'ils participent au processus en faisant connaître leurs difficultés, leurs actions et leurs préoccupations en matière de développement.
7. Enfin, il a ajouté que la Conférence de la TICAD IV prévue en mai 2008, devant être suivie en juillet, du Sommet du G8, le Japon saisira cette occasion pour transmettre aux dirigeants du G8, les points de vues des Africains au cours de ce Sommet. Pour conclure, l'Ambassadeur Odano a annoncé que la Conférence ministérielle de la TICAD IV se tiendra avant celle prévue en mars 2008 au Gabon.

Séances de groupes

8. Les séances d'ouverture ont été suivies de débat sur le processus de la TICAD, au cours duquel les représentants des Etats membres ont fait connaître leurs points de vues et leurs aspirations issues de ces réunions. La Commission de l'Union africaine était représentée au sein du Comité élargi et aux réunions régionales préparatoires. Un membre de la délégation de l'Union africaine a souligné, au cours de ces réunions, la nécessité pour la Commission d'être impliquée dans le processus de la TICAD en tant que co-organisateur. Il a fait valoir que les pays africains bénéficieraient davantage du processus de la TICAD si le Gouvernement japonais et les co-organisateurs adoptaient l'approche multilatérale plutôt que l'approche bilatérale. Il a également indiqué que la Commission, oeuvrant à l'harmonisation de toutes les politiques relatives au développement en Afrique, sa participation au processus s'avère très indispensable. L'Ambassadeur Odano a pris note de la préoccupation exprimée par la délégation de l'Union africaine et a promis de transmettre le message au Gouvernement japonais. Les réunions ont adopté les recommandations suivantes sur les quatre domaines prioritaires de la TICAD IV.

A. Accélération de la croissance économique

(i) Infrastructure

- Promouvoir l'exécution de projets régionaux en matière d'énergie en vue de rendre disponible l'énergie à bas prix ;
- Promouvoir l'expansion des corridors routiers et ferroviaires, des réseaux, des liaisons aériennes à travers le continent, en particulier les liaisons entre pays enclavés ;
- Fournir et mobiliser l'appui financier aux plans déjà existant de développement du transport et de l'infrastructure.

(ii) Commerce et investissement

- Fournir l'assistance aux pays pour leur permettre de développer leurs capacités en vue de respecter les normes internationales d'exportation ;
- Réduire les barrières non tarifaires affectant les exportateurs africains ;
- Fournir l'assistance aux systèmes de micro-financement et de micro-assurance et promouvoir l'échange d'expériences, des cas de succès et de formation en Afrique et entre l'Afrique et l'Asie.

(iii) Agriculture

- Fournir l'assistance pour aider les producteurs agricoles à optimiser la chaîne de valeur pour s'engager dans le secteur agro-industriel et dans la transformation des produits agricoles ;
- Promouvoir l'agriculture mécanisée et mettre l'accent sur les techniques de pointe et les semences sélectionnées en vue d'améliorer la qualité du sol et d'augmenter la productivité agricole ;
- Promouvoir l'expansion de la production du nouveau riz NERICA et s'inspirer de l'expérience japonaise dans l'aide aux pays asiatiques pour le développement des produits agricoles ;
- Fournir l'appui au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PIDAA) sous les auspices du NEPAD.

B. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

(i) Éducation

- Fournir l'appui au développement de la science et de la technologie en Afrique ;
- Promouvoir l'échange d'intellectuels en Afrique et entre les pays africains et le Japon ;
- Accroître l'assistance financière au secteur de l'éducation, à savoir l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et la formation professionnelle.

(ii) Santé

- Fournir l'appui à la recherche sur les maladies et la médecine tropicales ;

- Promouvoir les systèmes nationaux de santé en vue d'une approche plus horizontale pour atteindre un plus grand nombre des populations ;
- Intégrer la santé en matière de reproduction davantage au processus de la TICAD.

C. Consolidation de la paix et démocratisation

(i) Consolidation de la paix

- Fournir l'appui aux institutions, aux programmes et aux processus de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Assurer le renforcement des capacités en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que la reconstruction post-conflit, notamment l'appui à la formation des capacités en matière de maintien de la paix ;
- Fournir l'appui aux programmes de consolidation de la paix en Afrique.

(ii) Gouvernance

- Fournir l'appui à la mise en valeur des ressources humaines et à la création d'institutions et d'antennes pour la formation de hauts responsables, de législateurs, de juges pour assurer la bonne gouvernance ;
- Soutenir le renforcement de capacités des institutions nationales en vue de la lutte contre la corruption dans le cadre du processus de gouvernance ;
- Encourager les bailleurs de Fonds à fournir le financement nécessaire à la préparation et à la vulgarisation des bonnes pratiques enregistrées dans les pays ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

D. Solutions aux problèmes de l'environnement et du changement climatique

(i) Adaptation et atténuation

- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD sur l'environnement, en particulier grâce au renforcement des capacités ;
- Promouvoir la plantation d'arbres notamment les brise-vent contre la désertification ;
- Fournir l'appui au développement des sources d'énergie renouvelable et autres sources aux moyens de techniques appropriées ;
- Promouvoir l'accès aux techniques de lutte contre la dégradation de l'environnement, à savoir le reboisement, l'agro-foresterie et l'utilisation durable des sols.

(ii) Accès à l'énergie

- Promouvoir la création de mini et micro-systèmes hydroélectriques ;
- Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sur le continent, à savoir l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie biomasse ;
- Renforcer la coopération avec les Communautés économiques régionales (CER) en vue de promouvoir les efforts d'intégration régionale dans le secteur de l'énergie.

2008

Rapport Intérimaire sur les Divers Partenariats Stratégiques de l'Union Africaine avec le Japon (TICAD IV), la Chine, l'Amérique du Sud, l'Inde et la Turquie

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3162>

Downloaded from African Union Common Repository